

Procès-verbal

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. THOR (procuration à Mme DOGET)
Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU)
Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

et transmet les excuses de **M. AUTISSIER**, empêché.

-

Madame JUBLOT-DERDINGER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire indique que lors de la séance du 30 Novembre dernier, les taux annoncés pour la rémunération des enseignants participant à l'étude encadrée étaient erronés. Les chiffres rectifiés ont été intégrés au procès-verbal :

	Taux erronés indiqués lors du dernier conseil	Taux appliqués
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 €	20,03 €
Instituteurs exerçant en collège	22,26 €	20,03 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 €	22,34 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 €	24,57 €

Le Conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 30 Novembre 2017**.

-

> **Budget Principal 2017 de la Commune : décision modificative de crédits n° 2**

Section de Fonctionnement

Madame BUREAU indique qu'il s'agit principalement de réajustements de crédits concernant les dépenses de fluides. Elle précise que 32 000 € sont ajoutés pour couvrir un surcoût dû à des fuites et des surconsommations non détectées rapidement.

Madame RENIER précise que les surconsommations et les fuites sont particulièrement difficiles à repérer. Pour ce qui concerne le coût induit, il est précisé qu'auparavant, les communes bénéficiaient d'un taux minoré par rapport aux particuliers, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la consommation, Monsieur TURPIN indique que celle-ci a augmenté de 20 %. Certains postes ont enregistré une hausse de consommation très importante comme le terrain de rugby (+ 986 m3), l'aire d'accueil (+ 640 m3) et le terrain de football du Parc des Sports (+ 798 m3). On soulignera également une fuite très importante au complexe Yves du Manoir représentant 3 781 m3 (au lieu de 1 000 m3 consommés habituellement).

Monsieur TURPIN indique que la détection de cette dernière fuite a été tardive, la réparation mal faite ce qui a provoqué la poursuite d'une petite fuite. Parallèlement à ces consommations, les prix ont augmenté de + 28 %. Il a été demandé que tous les compteurs de la ville soient équipés de télérelevés ce qui permettra de détecter les fuites dans les deux mois maximum.

Madame RENIER demande aux services de mettre en place un suivi plus régulier des consommations d'eau de la commune.

Madame BUREAU indique que 1 000 € supplémentaires sont inscrits pour couvrir les dépenses combustibles de la fin d'exercice, 6 800 € correspondent à l'abattage des arbres de la route de Paris non prévu au budget.

Sur ce dernier point, Madame RENIER rappelle qu'une étude paysagère d'entrée de ville côté Nord a été sollicitée auprès du CAUE.

Madame BUREAU explique que 8 700 € sont inscrits suite à la réparation de véhicules, les 11 000 € inscrits en « études et recherches » correspondent aux différents diagnostics réalisés dans le logement des Grands Jardins ainsi qu'à l'école maternelle et dans l'immeuble rue du Bourg Coutant.

Madame le Maire ajoute qu'une expertise a également été réalisée à la demande du juge dans l'affaire de l'expropriation Rateau.

Madame BUREAU explique que les 3 500 € au compte 6227 correspondent aux crédits nécessaires pour régler les frais d'avocat dans le dossier de l'Atomic bar. Pour ce qui concerne les dépenses d'affranchissement, compte tenu d'une baisse au moment de l'inscription des crédits au budget et de l'augmentation du prix du timbre, il est ajouté 6 000 € au compte 6261.

Les 3 000 € inscrits pour le cinéma sont nécessaires car la fréquentation a été plus importante que prévue, les locations plus importantes, mais on notera également des recettes plus importantes et un montant de taxe au Centre National du Cinéma en augmentation.

Madame BUREAU souligne que les dépenses et les recettes concernant les sinistres (7 000 €) s'équilibrent suite au remboursement effectué par les assurances.

Le montant à ajouter au compte 6358 pour la taxe à verser au CNC est de 3 700 et les recettes supplémentaires du cinéma s'établissent à 18 000 €.

Il est indiqué que les dépenses ci-dessus sont couvertes par des crédits prélevés sur le compte 022 « dépenses imprévues » à hauteur de 24 800 €.

Madame BUREAU explique que des recettes supplémentaires par rapport à la prévision ont été encaissées à la Forge pour 3 900 € et des droits de mutation supplémentaires à hauteur de 3 000 €.

La commune a encaissé une recette non prévue de 21 000 € au titre du FCTVA sur le fonctionnement.

Madame RENIER précise que la récupération de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement est possible pour la première fois cette année.

Les inscriptions budgétaires tant en dépenses qu'en recettes pour couvrir les frais de péril de l'immeuble rue Cambournac sont transférées en section d'Investissement.

Section d'investissement

Madame BUREAU indique que la dépense relative au fonds de concours versé par la commune à la communauté de communes pour la viabilisation du Champ des Tailles est diminuée de 17 000 €.

Madame RENIER précise que cette diminution fait suite à l'ouverture des plis qui a abouti à un coût de travaux moins important que l'estimatif.

Il est inscrit 20 000 € au compte 204172 suite à la délibération du Conseil municipal approuvant la participation communale aux travaux de construction de 11 logements par l'Office Public de l'Habitat du Cher.

Les recettes de la taxe d'aménagement sont supérieures à la prévision, de 3 000 €.

23 964 € sont inscrits en recettes et en dépenses pour le dossier de péril rue Cambournac et 2 856 € sont inscrits également en recettes et en dépenses pour le dossier de péril rue du Bourg Coutant.

Madame RENIER explique que la commune fait effectuer les travaux et les prend en charge avant de les refacturer aux propriétaires. Pour ce qui concerne le péril rue du Bourg Coutant, Madame le Maire indique qu'il s'agit de l'immeuble appartenant à Mademoiselle JAUPITRE dit « Mado », aujourd'hui décédée, et que le bâchage de la toiture réalisé par la commune a été préconisé par l'Architecte des Bâtiments de France. A l'heure actuelle, des recherches généalogiques sont en cours pour trouver des héritiers.

Monsieur DECROIX s'interroge sur la disparition de la rubrique « électricité » dans la version corrigée du projet de décision modificative.

Madame RENIER répond qu'il s'agit d'une erreur de saisie et que la dépense est bien uniquement imputable à la consommation d'eau.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN précise que Véolia est chargé de détecter les fuites sur le réseau et non pas après compteur sur la propriété du client. Il ajoute que grâce aux « télérelevés » qui doivent être installés, la commune sera alertée dans les deux mois maximum des fuites éventuelles.

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications suivantes à apporter au budget principal de la Commune, telles que reprises au tableau ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Fonction	Compte	Dépenses	Recettes	Explications
F	D	011	411	60611 - eau et assainissement	32 000,00		Sous-estimation budgétaire, fuite complexe
F	D	011	211	60621- combustibles	1 000,00		Provision pour assurer la fin de l'année
F	D	011	823	61521 - Entretien terrains	6 800,00		Abattage des arbres route de Paris
F	D	011	61	61551 - Entretien véhicules	8 700,00		Réparation véhicules
F	D	011	020	617 - Etudes et recherches	11 000,00		Diagnostics BC, log Grds Jardins, école mat, amiante, plomb, rateau.
F	D	011	020	6227 - Contentieux	3 500,00		Atomic Bar
F	D	011	020	6261 - Affranchissement	6 000,00		Inflation
F	D	011	314	6135- Location mobilière	3 000,00		Cinéma
F	D	011	822	615231 - sinistre voirie	4 000,00		Sinistre place des tilleuls
F	D	011	822	61558 - sinistre	3 000,00		Sinistre caméra Pl. A. Arnoux
F	R	77	020	7788 - Remboursement sinistre		7 000,00	Assurance sinistre
F	D	011	314	6358 - Taxe CNC	3 700,00		Cinéma
F	R	70	314	7062 - Recettes culturelles		18 000,00	Cinéma
F	D	022	01	022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	-24 800,00		diminution afin de financer les dépenses ci-dessus
F	R	70	314	7062 - Recettes culturelles		3 900,00	Forge
F	R	73	01	7381 - Droits de mutations		3 000,00	Recettes supplémentaires
F	R	74	01	744 - FCTVA fonctionnement		21 000,00	FCTVA fonctionnement non prévu

F	F	67	822	678 - Charges exceptionnelles	-25 000,00		Chgt imputation péril Cambournac (dépenses)
F	R	70	020	70878 - Recettes exceptionnelles		-20 000,00	Chgt imputation péril Cambournac (recettes)
Section de fonctionnement					32 900,00	32 900,00	
I	D	204	01	2041511 - Fonds de concours	-17 000,00		Cté Cne viabilisation champs des Tailles
I	D	204	510	204172 - Participation	20 000,00		OPH pour construction de 11 logements
I	R	10	01	10226 - Taxe d'aménagement		3 000,00	Recettes supplémentaires
I	D	4541	822	4541-1 - Tx pour cpte tiers	23 964,00		Péril dépenses (Cambournac)
I	R	4542	822	4542-1 - Tx pour cpte tiers		23 964,00	Péril recettes (Cambournac)
I	D	4541	822	4541-2 - Tx pour cpte tiers	2 856,00		Péril dépenses (Bourg Coutant)
I	R	4542	822	4542-2 - Tx pour cpte tiers		2 856,00	Péril recettes (Bourg Coutant)
Section d'investissement					29 820,00	29 820,00	

> Calendrier des ouvertures dominicales 2018 autorisées pour les commerces albinien

Monsieur DUVAL rappelle que depuis la loi Travail du 8 août 2016, le Maire, sur avis du Conseil municipal, peut autoriser l'ouverture des commerces 12 dimanches ou jours fériés par an. Il précise que les douze dates suivantes ont été arrêtées au cours d'une réunion organisée avec les grandes surfaces locales :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1. Dimanche 1 ^{er} avril | 7. Mercredi 15 août : Assomption |
| 2. Lundi 2 avril : lundi de Pâques | 8. Jeudi 1 ^{er} Novembre : Toussaint |
| 3. Mardi 8 mai : Victoire 1945 | 9. Dimanche 11 Novembre : Armistice 1918 |
| 4. Jeudi 10 mai : Ascension | 10. Dimanche 16 décembre |
| 5. Lundi 21 mai : lundi de Pentecôte | 11. Dimanche 23 décembre |
| 6. Samedi 14 juillet : fête nationale | 12. Dimanche 30 décembre |

Sur le rapport présenté par Monsieur DUVAL, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés : 3 voix Contre (Mme Bouvard – M. DECROIX – M. MELLOTT), 2 Abstentions (Mme DAUGU – Mme CHARON COLIN) et 24 voix Pour.

Madame DAUGU explique que le groupe de l'opposition est globalement opposé au fait que les commerces soient ouverts le dimanche. Mais, dans la société actuelle où beaucoup d'étudiants sont dans l'obligation de travailler pour financer leurs études, ce choix de travailler le dimanche est souvent imposé. De ce fait, le groupe est très partagé sur le sujet.

Madame RENIER rapporte les propos d'une jeune femme qui intervient dans une grande surface albinienne et qui indique que, pour elle, le salaire est intéressant et qu'elle est volontaire pour les week-end.

Monsieur DECROIX s'interroge sur le « volontariat ».

Madame DAUGU indique que lorsqu'un patron demande d'être volontaire, on ne refuse pas.

Monsieur DUVAL répond que les grandes surfaces présentes à la réunion ont spécifié que le travail le dimanche et les jours fériés s'effectue sur le volontariat.

> Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2018

Madame RENIER indique que cette autorisation de mandater porte sur le quart du montant des dépenses de l'année précédente, sans tenir compte du remboursement de la dette.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ouverture de crédits d'investissement 2018 à hauteur des montants suivants :

BUDGET VILLE 2017	Montant total voté	Crédits ouverts sur 2018
20 – Immobilisations incorporelles	9 600	2 400
204 – Immobilisation d'équipement versées	239 408	59 852
21 – Immobilisations corporelles	795 602,82	198 900,71
23 – Immobilisations en cours	830 000	207 500

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017	Montant total voté	Crédits ouverts sur 2018
20 – Immobilisations incorporelles	57 570	14 392,50
21 – Immobilisations corporelles	665 984,69	166 496,17

BUDGET EAU 2017	Montant total voté	Crédits ouverts sur 2018
21 – Immobilisations corporelles	56 878,71	14 219,68

> Travaux avenue du Parc des Sports : demande de subvention au titre de la D.E.T.R

Madame le Maire rappelle que le programme de ces travaux avait été ouvert en 2017 mais que les travaux avaient été repoussés en 2018. En effet, le Conseil départemental a indiqué que la dépense concernant la réalisation de la bande de roulement était budgétée sur l'exercice 2018. Il est apparu logique que la commune réalise les trottoirs de cette voie simultanément à la bande de roulement, en 2018.

Cette dépense doit par conséquent être inscrite au budget de la commune mais la date limite pour adresser les demandes de subvention au titre de la DETR a été fixée par l'Etat au 15 Janvier prochain. Il faut donc présenter la délibération de demande de subvention avant le vote du budget. Madame le Maire demande que l'exposé des motifs soit modifié en mettant que les travaux débuteraient et non débuteront en 2018.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que les 180 000 € indiqués en subvention du Conseil départemental dans la première version du projet de délibération correspondent en réalité au montant des travaux qui seront réalisés par le Conseil départemental et non à une subvention. Aucune dépenses n'étaient inscrites en face de cette participation car il s'agit de travaux hors programme.

Il est précisé que le sigle S.P.S signifie sécurité et protection de la santé.

Madame le Maire précise que dans ce programme, les travaux d'enfouissement des réseaux représentent une dépense importante mais si cela n'est pas réalisé, les poteaux électriques sur les trottoirs posent des problèmes d'accessibilité.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présentés et représentés, de déposer la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux avenue du Parc des Sports suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses					Recettes					
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total HT		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total	%
Installations	2 400	4 000	4 000	10 400	DETR 2018 35 %	19 811	42 848	43 522	106 181	22%
Terrassement	9 438	22 117	21 377	52 932	Participation Commune	105 222	122 734	137 866	365 822	78%
Voirie	32 395	74 050	71 106	177 551						
Pluviales	12 370	22 255	27 865	62 490						
Maîtrise d'œuvre	3 500	-	-	3 500						
SPS	930	480	540	1 950						
Réseau électrique	36 000	24 480	30 000	90 480						
Réseau telecom	17 500	10 200	15 000	42 700						
Reseau Eclairage	10 500	8 000	11 500	30 000						
Total dépenses HT	125 033	165 582	181 388	472 003	Total recettes	125 033	165 582	181 388	472 003	100%

Madame RENIER précise que l'opération comporte finalement la réalisation de deux trottoirs et non un seul comme prévu initialement. Il s'agit d'une question de sécurité.

> Demande d'une subvention au titre de la D.E.T.R ou du Dotation de Solidarité d'Investissement Local (D.S.I.L) pour la création d'une salle de restauration à destination de l'école maternelle du Printemps

Madame le Maire explique que la fréquentation de la cantine par les enfants de nos écoles connaît une augmentation permanente. Elle souligne que les communes ne peuvent refuser l'inscription d'un enfant à la cantine. Les locaux du restaurant scolaire arrivent aujourd'hui à saturation, plus de 80 enfants de maternelle déjeunent à la cantine.

Pour absorber les augmentations de fréquentation du restauration scolaire, deux solutions sont envisageables :

- un agrandissement de la cantine actuelle avec une nouvelle construction, ce qui est très coûteux et dans ce cas les enfants de l'école du Printemps continuent de traverser les Grands Jardins pour venir déjeuner,
- la réalisation sur une partie de la salle d'évolution d'un réfectoire avec liaison chaude entre la cantine et cette salle. Cela permet aux enfants de l'école du Printemps de déjeuner près de l'école dans une ambiance plus calme.

Les enseignants et les parents d'élèves sont favorables à cette dernière solution.

Le personnel et les enfants sont soumis à rude épreuve. Il apparaît nécessaire d'agir pour améliorer les choses.

Madame RENIER explique le projet sur le plan fourni par l'architecte. Sur une moitié de la salle d'évolution, il est prévu un réfectoire de 90 places, une laverie, un local poubelle, une réserve, un office et des chambres froides et des vestiaires pour le personnel. L'évaluation avec les équipements de cuisine, s'établit à environ 250 000 €.

Le projet de délibération est présenté, comme pour le précédent, pour déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 35 % des dépenses éligibles. Madame le Maire demande également que le texte d'exposé des motifs indique que les travaux débuteraient et non débuteront, en cas de non attribution de subvention.

Monsieur DEROTTELEUR s'étonne qu'aucune dépense ne soit inscrite pour le transport en containers spéciaux car il s'agit d'une procédure légiférée.

Madame RENIER indique que Monsieur Raffestin dispose de containers.

Sur une question de Monsieur DECROIX, le transport s'effectuerait par véhicule.

Sur une question de Monsieur DEROTTELEUR, un agrément sanitaire sera demandé mais il s'agit dans un premier temps de déposer le dossier de demande de subvention avant le 15 janvier prochain.

Madame GRESSIN confirme qu'il existe une souffrance de tout le monde, adultes et enfants, et elle ajoute qu'il paraît judicieux d'anticiper l'avenir car une augmentation d'enfants dans les classes serait difficilement gérable dans la configuration actuelle. L'école maternelle peut encore accueillir trois classes, auquel cas il conviendrait même de rétablir deux services pour ces élèves.

Madame RENIER confirme que deux services pourraient être plus facilement mis en place pour les élèves de maternelle dans la mesure où il n'y aurait pas de perte de temps en trajets.

Madame DAUGU confirme qu'il paraît indispensable de trouver une solution.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Madame RENIER indique que l'équipement mobilier existant sera utilisé pour le futur réfectoire, à l'exception peut-être de quelques tables.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le dossier de demande de subvention pour les travaux de création d'une salle de restauration dans les locaux de l'école maternelle du Printemps, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	Mtt	%
Maîtrise d'œuvre	31 980	DETR 2018 35% des dépenses éligibles	76 300	31%
Démolition, gros œuvre, VRD, installation de chantier	25 000	Participation de la commune	173 680	69%
Menuiseries extérieures, occultations	8 000			
Cloisons isothermes, protections	27 000			
Electricité	23 000			
Chauffage, ventilation, plomberie	50 000			
Revêtements de sols	14 000			
Cloisons sèches, menuiseries intérieures	13 000			
Faux plafonds	6 000			
Peinture	4 000			
Equipements de cuisine	48 000			
Equipement mobilier	-			
Total dépenses	249 980	Total recettes	249 980	100%

> Transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes Sauldre & Sologne

Madame RENIER indique qu'un projet de délibération supplémentaire a été déposé sur la table pour formaliser l'approbation de la convention de gestion des zones transférées à la CDC, par la commune d'Aubigny-sur-Nère.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les zones d'activités économiques dépendent de la communauté de communes et il convient d'acter le transfert et les conditions de transfert des ZAE à la communauté de Communes.

La CDC, aidée d'un cabinet d'études, a déterminé les critères des zones. Les ZAE concernées sont :

- Argent-sur-Sauldre : les Aubépins
- Aubigny-sur-Nère : Gorgeot (route de Clémont), le Guidon (route de Bourges), le Champ des Tailles
- Oizon : les Pâturaux

La CDC n'a pas la capacité financière d'acquérir les zones d'activités à leurs prix, les transferts sont proposés à l'euro symbolique. Cependant, au moment de la vente, la CDC reversera aux communes 90 % de la vente du terrain, déduction faite des travaux éventuellement réalisés par la CDC.

Madame le Maire rappelle que les travaux de viabilisation sont à la charge de la communauté de communes, la commune ayant quant à elle versé un fonds de concours à la CDC à hauteur des travaux s'appliquant aux terrains destinés à la gendarmerie et à la caserne de pompiers.

Pour la zone de Gorgeot, aucun reversement n'est prévu dans la mesure où aucun terrain n'appartient plus à la commune.

La CDC ne dispose pas du personnel technique nécessaire à l'entretien des voiries qui sera assuré par les communes puis refacturé à la CDC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités économiques existantes sur le territoire de la CDC,
- d'autoriser le premier adjoint à signer les actes notariés à intervenir pour le transfert de propriété à la CDC

> Convention de gestion des ZAE entre la Communauté de Communes Sauldre & Sologne et la commune d'Aubigny-sur-Nère

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de gestion à signer entre la CDC et la commune d'Aubigny-sur-Nère pour les zones d'activités économiques existantes sur le territoire de la CDC

> Transfert du service de portage de repas de la Commune au Centre communal d'action sociale – Convention de mise à disposition du personnel communal

Madame BUREAU rappelle que le service de portage de repas était assuré jusqu'ici par la commune. Or, la commune a été informée par la trésorerie qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, elle devrait faire supporter la TVA aux clients du service, sauf si ce service était porté par le CCAS.

En conséquence, il est proposé de transférer le service au CCAS.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le transfert du service de porte de repas au CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018, et la passation d'une convention de mise à disposition du personnel communal lié à ce service.

Madame RENIER précise que ce sujet a été soumis au Comité technique paritaire pour ce qui concerne la mise à disposition du personnel communal au CCAS, et que la gestion du service reste confiée à Madame AOUTIN sous la responsabilité de Madame BUREAU.

Madame DAUGU s'interroge sur le déroulement de carrière du personnel mis à disposition. Madame le Maire répond que ce personnel fait toujours partie du personnel communal, il est simplement mis à disposition.

Madame RENIER indique que ce service pourrait à terme rayonner sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

> Subvention communale à l'association Kilts et Culottes Courtes

Madame le Maire propose de verser le solde de la subvention 2016 comme convenu et de reporter le calcul de la subvention 2017 avec l'ensemble des subventions attribuées par la commune.

Elle rappelle que ce dossier devait être inscrit au conseil du mois de novembre mais certains membres du conseil municipal se sont interrogés sur le montant des disponibilités de l'association.

Madame RENIER rappelle qu'il s'agit d'une association qui fonctionne avec du personnel et qu'elle souhaite disposer de réserves financières à ce titre. Elle comprend également qu'on puisse s'interroger lorsqu'une association qui enregistre systématiquement du bénéfice reçoit de la commune systématiquement une subvention quasiment à hauteur du bénéfice.

Madame le Maire souhaite indiquer que cette crèche doit se transformer de crèche parentale en crèche associative, ce qui est plus coûteux. Elle indique qu'elle s'est engagée à ce que la commune accompagne la crèche dans cette démarche. Leur besoin de financement sera clairement établi lors d'un rendez-vous programmé prochainement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement du solde de la subvention 2016 fixé à 2 839 €. Madame le Maire ajoute qu'un visiophone a été installé par la commune à l'entrée de la crèche cette année pour accroître la sécurité.

> Délégation de service public du centre équestre à l'EARL Ecole d'Equitation : délai de préavis

Madame RENIER rappelle que lors du départ précipité de l'EARL Ecole d'Equitation du centre équestre, elle avait indiqué que le paiement de la redevance sur le préavis de six mois serait maintenu.

Or, la délégation de service public doit être attribuée au mois de janvier et les personnes qui se sont présentées ont manifesté le désir de démarrer leur activité au 1^{er} février. Si le préavis de six mois est maintenu avant le départ de l'Earl Ecole d'equitation, le redémarrage du centre équestre est repoussé à fin mars. Il paraît préférable de diminuer le préavis à trois mois, sachant que les personnes sont en liquidation judiciaire, ce qui permet la reprise de l'activité dès que possible.

Madame le Maire indique qu'elle pourra donner des détails sur les personnes susceptibles de reprendre l'activité au 18 janvier prochain, date du conseil municipal au cours duquel le choix du délégataire sera proposé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la réduction du préavis de la délégation de service public à l'Earl Ecole d'Equitation à trois mois pour permettre l'installation du nouveau délégataire à compter du 1^{er} février 2018.

> Participation communale aux frais de restauration scolaire de l'école Sainte-Solange

Madame GRESSIN rappelle que le conseil municipal avait décidé en 2012 de verser une aide à l'école Sainte-Solange suite aux difficultés financières qu'elle rencontrait à l'époque, notamment sur son service de restauration scolaire.

Depuis cette date, la trésorerie de l'établissement est devenue excédentaire depuis deux ans. Une rencontre a été organisée par les représentants de l'école Sainte-Solange pour faire un point de situation et tenir compte des contraintes budgétaires de la commune. Il paraît difficile d'augmenter le ticket de cantine de l'école des Grands Jardins en gardant le versement d'une aide à l'école Sainte-Solange, alors que le cœur de compétence de la commune porte sur l'école publique.

Madame GRESSIN ajoute que la commune d'Aubigny est la seule commune à soutenir financièrement une école privée pour ses frais de restauration scolaire.

Madame RENIER rappelle qu'à l'époque l'école Sainte-Solange rencontrait des problèmes importants au niveau de ses effectifs et de la cantine. La personne intervenant à la cantine était venue suivre une formation auprès de Monsieur RAFFESTIN et il avait été décidé à l'époque de verser une aide.

La proposition, examinée en commission des affaires scolaires, consiste à diviser par deux l'aide versée sur 2018 et la supprimer à partir de 2019. Madame RENIER souligne que cette décision est contrainte mais que la commune est dans l'obligation de se recentrer sur ses compétences régaliennes dans un contexte de restrictions des dotations.

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés, par 25 voix Pour 1 voix Contre (M. DECROIX) et 3 Abstentions (Mme DAUGU – Mme CHARON COLIN – M. MELLOTT) :

- la réduction de l'aide versée à l'école Sainte-Solange au titre des frais de restauration scolaire à 0,63 €/repas servi aux jeunes albiens pour l'année 2018
- la suppression de cette aide à compter de 2019

Les conseillers municipaux votant contre cette proposition ou s'abstenant, indiquent qu'ils s'opposent purement et simplement au versement de l'aide, quel que soit son montant.

> Travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher SDE 18

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le plan de financement suivant des travaux réalisés rue du Bourg Coutant à hauteur de la Maison du Bailly :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
✓ Etude technique d'éclairage public	82,40 €	602,04 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Dossiers techniques	82,40 €	
✓ Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre)	139,05 €	
✓ Fourniture et pose du matériel d'éclairage public	685,98 €	
✓ Ouvrages de génie civil	214,24 €	
	1 204,07 €	

Monsieur TURPIN indique qu'il convient de féliciter Monsieur DAVID, propriétaire, et Madame LEDIEU représentant l'entreprise qui a réalisé les travaux, pour la qualité de la rénovation qui a été effectuée.

Monsieur TURPIN indique que le plan REVE est reconduit pour deux ans jusqu'en 2019.

> Subvention exceptionnelle au profit du Comité des Fêtes

Madame RENIER indique que le programme du mandat prévoyait la redynamisation du Parc des Sports. Un terrain de beach-volley a été réalisé et Madame le Maire avait proposé l'organisation de guinguettes.

Le Comité des Fêtes a accepté de prendre en charge l'organisation de ces animations que le CCAS n'a pas pu réaliser. Madame le Maire indique qu'il avait été proposé au Comité des Fêtes que la commune lui reverse ses frais d'orchestre pour s'être substitué aux services municipaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € au profit du Comité des Fêtes en dédommagement de l'animation « Guinguettes » mise en place sur deux dimanches d'août 2017.

Madame RENIER indique que ces deux après-midis ont remporté un vif succès. Il sera proposé également d'inscrire au budget 2018 des crédits pour l'installation de barbecues partagés dans l'enceinte du parc des sports.

> Subvention à l'Ecole de Musique d'Aubigny – Solde 2017

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement du solde de la subvention 2017 à l'Ecole de Musique d'Aubigny à hauteur de 4 461,48 €.

Madame le Maire indique que les éléments pour le calcul de la subvention prévisionnelle 2018 n'étaient pas connus à la date de la commission des finances, ce montant sera étudié ultérieurement.

Madame MALLET indique que les effectifs de l'association comptent plus d'adultes que de jeunes adhérents à l'heure actuelle.

> Présentation du rapport d'accessibilité

Monsieur ROUARD rend compte du rapport d'accessibilité pour l'année 2017. Deux réunions de la Commission communale d'accessibilité se sont tenues au cours de cette année. Un plan de travaux d'accessibilité sur six ans a été établi et les membres de la commission, le 25 Juillet 2017, ont acté les travaux réalisés en 2016 et examiné le programme de 2017 .

A titre d'information, 94 256 € de travaux ont été programmés sur 2016 et 89 197 € ont été réalisés en. Cette somme regroupe les dépenses de fonctionnement et d'investissement, certains travaux étant réalisés en régie par les services municipaux.

Pour l'année 2017, le programme global porte sur 92 696 € de travaux. Lors de la réunion du 18 décembre 2017, un constat a été effectué sur les travaux réalisés.

Le plan de travaux a été respecté, des associations représentant des personnes handicapées participent aux travaux de la commission.

Monsieur ROUARD remercie Monsieur TURPIN et les services techniques pour le travail accompli dans ce dossier.

Madame RENIER explique qu'un reportage photos est réalisé pour montrer à la commission les travaux effectués. Elle ajoute qu'en cas de difficultés, le problème est débattu en commission plutôt que de mettre les associations devant le fait accompli de non-réalisation des travaux. Un travail en amont s'effectue afin de mieux cibler les difficultés rencontrées. La prochaine réunion se tiendra au CRJS afin de se rendre compte sur place des mesures à prendre en termes d'accessibilité.

En début d'année, une réunion de commission examine tous les travaux à réaliser sur l'année inscrits dans le plan ad'ap et en fin d'année, il est pris acte de tous les travaux réalisés. Monsieur TURPIN assiste ensuite à la réunion départementale en préfecture. Au cours de la dernière réunion, un avis favorable a été délivré pour la Maison François 1^{er}, le château et la Maison Familiale Rurale.

Monsieur ROUARD indique qu'un registre sera mis en place pour permettre au public de consulter les travaux réalisés pour l'accessibilité.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire a été interpellée par deux administrés qui ont reçu des **courriers émanant de la mairie envoyés par Véolia** à tort, leur intimant de se mettre en conformité sur leurs installations. Ces deux courriers sont signés par Monsieur TURPIN et adressés par Véolia.

Si des personnes reçoivent ce genre de courrier sans être en défaut, qu'elles n'hésitent pas à prendre rendez-vous avec Monsieur TURPIN pour que les dossiers soient revus avec Véolia. Madame le Maire demande à la presse de s'en faire l'écho.

Il semble que certains contrôles réalisés n'ont pas été effectués correctement.

Madame DAUGU rappelle que beaucoup de gens sont harcelés par Véolia pour les inciter à adhérer à une assurance pour les fuites d'eau, la robinetterie, la tuyauterie... Une dame a pris trois assurances. Le fichier d'Aubigny est utilisé à cette fin. L'association 50 millions de consommateurs dénonce cette démarche.

Monsieur TURPIN indique que ces envois ne proviennent pas de Véolia. Il a fait remonter l'information à Paris par l'intermédiaire du représentant du Cher.

2/ Madame le Maire donne la parole à Madame BUREAU qui rend compte des résultats du **Téléthon**. Elle remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans le Téléthon, comme les membres de l'association de Vlotho qui ont parcouru encore cette année environ 1 800 km pour venir pour la vingtième fois consécutive participer au Téléthon.

Madame BUREAU souhaite remercier les services techniques qui ont assuré un travail important du fait de l'organisation à la même date du Téléthon, du Marché de Noël et de la manifestation organisée par le Cyclotourisme. Elle remercie également ses animatrices préférées, Monsieur PEREIRA ainsi que toutes les personnes qui ont participé. Le Comité des fêtes de Blancafort, Méry es Bois et Sainte-

Montaine nous apportent leurs dons. Merci également à Wilo et Isa Groupe pour leurs dons. Madame BUREAU souligne l'action menée par l'école des Grands Jardins en lien avec Monsieur SCHALLER, opticien de la rue du Prieuré : les enfants de l'école ont formé une chaîne dans les Grands Jardins et chacun a apporté un jouet. Les jouets ont été vendus sur un stand et Monsieur SCHALLER versait 1 € par jouet récolté. Il reste des jouets à vendre lors de la braderie et les recettes seront versées pour le Téléthon de l'année prochaine.

Madame RENIER souligne également l'action anti-gaspillage alimentaire menée par les jeunes qui ont vendu de la compote sur un marché, confectionnée avec des fruits invendus.

L'école Sainte-Solange a organisé une marche aux lampions durant laquelle Monsieur ROUARD a raconté une histoire tout au long du circuit. Monsieur ROUARD a également accompagné la marche le samedi en proposant une visite Aubigny insolite.

Madame RENIER ajoute que la Maison des Jeunes et le Collège ont participé activement. Les jeunes ont été très mobilisés cette année.

Madame BUREAU remercie CarrefourMarket d'avoir tenu un stand sur leur site et d'avoir offert le buffet du soir, ce qui a permis de récolter des dons supplémentaires.

Madame le Maire remercie Madame BUREAU et l'ensemble des participants.

La recette Téléthon d'Aubigny s'établit cette année à 16 327,12 €.

3/ Madame RENIER indique que le **spectacle du CCAS** a rencontré un vif succès.

4/ Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal la **composition d'un colis de Noël** offert par la commune aux personnes âgées de plus de 70 ans, seules ou en couple. Un almanach est également ajouté aux produits alimentaires offerts.

Madame RENIER précise que les produits offerts proviennent des commerçants locaux et remercie les nombreux bénévoles qui participent à la confection de ces colis ainsi que les associations qui les distribuent à nos administrés.

De nombreuses personnes ont adressé leurs remerciements pour ce colis. Madame RENIER donne lecture d'un courrier de remerciements particulièrement touchant et humoristique.

5/ Madame RENIER annonce qu'Aubigny a été « **labellisé Petites Cités de Caractère** » lors du conseil d'administration de l'association nationale qui s'est tenu lundi.

Le 5 décembre dernier, il a fallu présenter le dossier devant un jury. Cela a consisté à faire une présentation de la commune, un petit historique, une visite de la ville commentée par Monsieur GRESSET. Tout a été analysé par les membres du jury : les fils en façade, aériens... Les petites plaques d'information réalisées par les collégiens ont retenu leur attention. Ce dispositif pourrait être amélioré pour le futur en se connectant sur les smartphones. A l'issue de la visite, il a fallu ensuite répondre aux questions posées par le jury en argumentant du mieux possible.

La commune de Sancerre a été également labellisée. Il est intéressant que plusieurs communes soient labellisées sur un même département pour intégrer un circuit. Une communication sur ce label sera prochainement mise en place.

Monsieur GRESSET indique que Stéphane BERN, dans le cadre de son émission les plus beaux villages de France, s'appuie sur ce label.

6/ Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations**

DECEMBRE :

**Dim 24 10 h 30 à 12 h 30 Stand photo avec le Père Noël en ville
et distribution de cadeaux dans la journée
puis rencontre du Père Noël en ville à partir de 17 h**

Dim 31	19 h 00	Réveillon – Association de la Saint Sylvestre – Salle des fêtes
<u>JANVIER</u>		
Lun 1^{er}	18 h 00	Animation pyrotechnique et vœux de Madame le Maire à la population – Rue du Prieuré
<hr/>		
Merc 3		Lancement de la saison culturelle intercommunale à l'Argentis à Argent/Sauldre
Jeu 4	14 h 30 – 19 h 30	Thé dansant – Association Aubigny Solidarité – Salle des fêtes
Sam 6	14 h 00	Loto – Association La Pétanque Albinienne – Salle des fêtes
Sam 13	14 h 00	Marche pour le Téléthon – Association Aubigny Gymnastique Volontaire – Chemin de la Nère
Lun 15	18 h 30	Vœux de la Municipalité à la population – Salle des fêtes
Merc 17	14 h 00	Tournoi – Club de bridge albinien – Salle des fêtes
Jeu 25	20 h 30	Fête de l'Amitié Franco-Allemande – Partenariat entre la Commune d'Aubigny et le Comité de Jumelage Aubigny Vlotho – Atomic cinéma
Dim 28	12 h 00	Matinée dansante Robert Burns – Comité de Jumelage Aubigny Haddington – Salle des fêtes

6/ Madame le Maire communique le **calendrier des réunions**

- **Jeudi 11 Janvier 2018 à 20 h00 : 8^e Commission**
- **Jeudi 18 Janvier 2018 à 20 h 30 : Conseil municipal**

7/ Madame GRESSIN indique qu'une sortie a été organisée par la **Maison des Jeunes** au niveau de la Communauté de Communes, pour se rendre à Vierzon à un salon des jeux vidéos. 26 enfants de 5 communes différentes ont participé à cette sortie.

La Maison des Jeunes organise une sortie surprise à Paris samedi. Pendant la première semaine des vacances, de nombreuses activités sont proposées gratuitement à la Maison des Jeunes (billard, graffiti, poterie...).

8/ Madame RENIER rappelle qu'un **questionnaire proposant une mutuelle au niveau intercommunal** a été distribué. Une soixantaine d'Albiniens étaient intéressés. La limite des inscriptions des personnes est fixée au 10 janvier prochain. Une consultation sera ensuite organisée sur le sujet. Les personnes n'ayant pas reçu ce document dans leur boîte à lettres peuvent le signaler et se le procurer en mairie.

9/ Madame DAUGU annonce qu'un **voyage à Vlotho** sera organisé par le Comité de Jumelage du 10 au 13 mai 2018 et qu'il reste des places dans le car.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.